



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Seul le texte prononcé fait foi

Assemblée générale  
60e session

Débat général

Déclaration

de

Mme Micheline Calmy-Rey  
Conseillère fédérale  
Ministre des affaires étrangères

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je tiens tout d'abord à féliciter le nouveau Président de l'Assemblée générale, Monsieur Jan Eliasson, de son élection et l'assurer du plein appui de mon pays durant cette 60e session de l'Assemblée générale.

Les réformes constitueront un thème central de la 60e session de l'Assemblée générale. Permettez-moi de me concentrer sur quatre réformes institutionnelles dans lesquelles la Suisse s'est beaucoup investie :

1. La création d'un Conseil des droits de l'homme ;
2. La réforme du Conseil de sécurité ;
3. La Commission de consolidation de la paix ;
4. La gestion interne des Nations Unies.

\* \* \*

La création d'un Conseil des droits de l'homme est essentielle. Dans sa forme actuelle, la Commission des droits de l'homme souffre de différents défauts. Nous déplorons sa faible capacité à réagir à des violations graves des droits de la personne humaine. Nous regrettons également une trop grande sélectivité et l'application de doubles standards, qui affectent son autorité.

La Suisse salue la décision prise par les Etats membres lors du Sommet de remplacer la Commission par un Conseil des droits de l'homme. Mais nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de préciser, à ce stade déjà, certaines des modalités de fonctionnement qui faisaient l'objet d'un large consensus.

Pour la Suisse, ce Conseil des droits de l'homme doit être un organe principal des Nations Unies ou, du moins, être directement subordonné à l'Assemblée générale. Il devra se réunir périodiquement, être basé à Genève, et travailler en étroite coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Il devra avoir une taille qui lui confère une légitimité suffisante, tout en assurant l'efficacité de ses travaux. Enfin, pour assurer une réelle plus-value, il devra reprendre les instruments qui font la force de l'actuelle Commission, sans pour autant reproduire les défauts de cette dernière.

La physionomie et les modalités de fonctionnement du Conseil des droits de l'homme doivent être fixées rapidement. Nous nous sommes donné pour objectif de le faire dans le cadre de cette 60e session de l'Assemblée générale. Mais l'idéal serait d'y parvenir avant la prochaine session de la Commission des droits de l'homme en mars prochain.

Nous avons besoin maintenant de connaître plus clairement le processus qu'entend conduire le Président de l'Assemblée générale. Nous l'assurons de notre ferme soutien dans ce processus.

La Suisse espère que le futur Conseil des droits de l'homme pourra commencer à travailler rapidement et invite tous les Etats à oeuvrer en ce sens.

\* \* \*

La Suisse s'est également beaucoup investie dans la réforme du Conseil de sécurité, un organe qui symbolise à la fois la force et les faiblesses de l'Organisation.

Nul ne peut contester que la composition du Conseil de sécurité doit mieux refléter les réalités géopolitiques contemporaines. Un élargissement du Conseil de sécurité lui permettra d'être plus représentatif et renforcera l'autorité de ses décisions. L'élargissement du Conseil de sécurité, qui a été l'objet d'intenses discussions ces derniers mois, n'est cependant qu'un aspect de la réforme à mener. Il ne doit pas occulter un autre pan indispensable de la réforme : l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

Pour la plupart des pays, les possibilités de siéger au sein du Conseil de sécurité sont rares et limitées dans le temps. Une réforme sérieuse des méthodes de travail aurait donc un impact immédiat et appréciable pour l'ensemble des Etats membres. De nouvelles règles, plus détaillées, devraient être adoptées dans une résolution de l'Assemblée générale, puis transcrites dans les règles de procédure du Conseil de sécurité.

Cette réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité doit répondre à plusieurs objectifs :

- renforcer les possibilités de participation des Etats non membres du Conseil ;
- assurer une responsabilité accrue du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des Etats membres de l'Organisation ;
- enfin, améliorer la transparence et développer les moyens pour le Conseil d'entendre d'autres points de vue.

Un quatrième critère à prendre en compte est celui de l'efficacité. Les améliorations à apporter dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent être guidées par le souci de renforcer sa capacité à exercer efficacement ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Suisse a présenté, en mai dernier, une série de recommandations concrètes, qui ont reçu un bon accueil de la part de nombreux pays membres. Je souhaite mettre en exergue trois propositions spécifiques :

Premièrement, conformément au principe de la responsabilité de protéger, le droit de veto ne doit pas pouvoir être exercé dans les cas de génocide, de nettoyage ethnique ou d'autres violations graves et à large échelle du droit international humanitaire ou des droits de l'homme. Je pense que ce principe est suffisamment évident pour ne pas avoir à l'explicitier davantage.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit s'abstenir, dans toute la mesure du possible, d'exercer des fonctions législatives. La tâche de codifier et de développer le droit international relève principalement des attributions de l'Assemblée générale, qui rassemble tous les Etats membres. Le Conseil est habilité par la Charte des Nations Unies à prendre des mesures d'urgence pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette compétence ne saurait toutefois être interprétée comme incluant

le pouvoir d'imposer des obligations législatives, c'est-à-dire de portée générale, abstraite, et sans limite dans le temps.

Troisièmement, en ce qui concerne les sanctions décidées par le Conseil de sécurité, il convient d'améliorer les procédures pour établir et réviser les listes des personnes ou entités frappées par des sanctions. Il n'est pas acceptable que des personnes soumises à des sanctions qui affectent leurs droits fondamentaux soient privées de tout droit de recours. En particulier, il est important que le droit d'être entendu, qui est l'un des droits fondamentaux de la personne humaine, soit dûment garanti.

La Suisse est disposée à présenter, avec d'autres pays, un projet de résolution sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

\* \* \*

Une autre réforme institutionnelle importante décidée lors du Sommet est la création d'une Commission de consolidation de la paix. La Suisse a apporté ses idées ces derniers mois. Elle salue la création de cet organe, qui porte sur un aspect essentiel de l'action des Nations Unies et comble une évidente lacune institutionnelle.

Après un conflit, les principaux acteurs – institutions, Etats et société civile – doivent travailler ensemble à la reconstruction du pays. La mission principale de la Commission de consolidation de la paix consistera à réunir les différents acteurs du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et du développement et à définir des stratégies communes d'action.

La Commission comprendra, parmi ses membres, des représentants du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, ainsi que des principaux donateurs financiers et des contributeurs de troupes. La Suisse propose d'inclure aussi dans les délibérations des représentants des principales institutions onusiennes concernées. Je pense, par exemple, au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, au Bureau de coordination des affaires humanitaires ou au Haut Commissaire aux droits de l'homme. Il conviendra d'associer également, chaque fois que cela est utile, des experts de la société civile, du monde académique ou du secteur privé.

Par ailleurs, dans la composition de la Commission, il est important d'assurer une parité entre femmes et hommes.

Le maintien de la paix, l'action humanitaire et le développement sont des activités à mener parallèlement, et non selon un schéma rigide, divisé en plusieurs phases successives. Lors de l'élaboration du cahier des charges de la Commission de consolidation de la paix, il faudra donc veiller à ce qu'elle ait la compétence d'adresser des conseils à l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, et cela à n'importe quel moment du processus de paix et de reconstruction.

\* \* \*

On ne peut parler d'améliorer l'efficacité sans parler aussi des réformes à mener dans la gestion interne des Nations Unies. La déclaration finale du Sommet rassemble les mesures les plus urgentes. Elles doivent être mises en oeuvre sans délai.

Dans ce contexte, trois éléments doivent être pris en considération :

la compétence et la responsabilité politique de décider du budget appartiennent à l'Assemblée générale ;

il est indispensable d'élargir les pouvoirs dont dispose le Secrétaire général des Nations Unies en matière de gestion ;

les organes de contrôle interne doivent être renforcés.

Les affaires qui ont porté atteinte, ces derniers mois, à l'image des Nations Unies soulignent l'urgence de renforcer les moyens d'action, ainsi que l'indépendance financière et opérationnelle du Bureau des services de contrôle interne. En outre, la complexité croissante des tâches rend indispensable un renforcement de la coopération entre les multiples organes de contrôle éparpillés au sein du système des Nations Unies. Nous invitons les Etats membres à soutenir l'élargissement du mandat du Bureau des services de contrôle interne, afin de lui permettre de répondre à des demandes d'assistance des organisations spécialisées.

Il me tient à coeur de souligner aussi l'importance de combattre les cas d'abus et d'exploitation sexuels commis dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies. Ces abus sont une violation grave des droits humains et des valeurs que défend l'Organisation. Ils portent atteinte à la crédibilité de l'Organisation et entrave la réalisation de sa mission sur le terrain. La Suisse prône une "tolérance zéro". Elle appuie fermement les mesures prises récemment, notamment l'augmentation du nombre des enquêteurs résidents, qui sont déployés sur le terrain sous l'égide du Bureau des services de contrôle interne.

\* \* \*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Nous sommes collectivement engagés depuis l'automne dernier dans une grande entreprise. Cette entreprise vise à adapter le multilatéralisme aux nouveaux enjeux et défis du XXIème siècle, avec, en son centre, une Organisation des Nations Unies renforcée et plus efficace. Toute réforme requiert un dosage subtil d'ambition, de réalisme et de patience. Nous avons parcouru une partie du chemin. Des grandes orientations ont été fixées lors du Sommet. Il faut maintenant poursuivre le processus de réformes, concrétiser les premières décisions prises et résoudre les divergences qui persistent. Cela doit constituer l'un des objectifs principaux de la 60e session de l'Assemblée générale qui vient de s'ouvrir.

Merci, Monsieur le Président.